Enquête sur le profil des travailleurs dans les pôles économiques de la région de Charleroi et du Sud Hainaut

Informations pratiques

En résumé: les 3 étapes de l'enquête

1. Téléchargez le formulaire à l'adresse internet ci-dessous et sauvegardez-le sur votre ordinateur.

www.bengeo.net – rubrique recherche/enquêtes et appels

2. Complétez le formulaire qui est un fichier Excel, qui comporte deux feuilles (onglets) à remplir, la feuille relative à votre entreprise et une seconde feuille relative aux travailleurs de celle-ci. Commencez par la feuille "1 - entreprise". Des menus déroulants vous aident à compléter le questionnaire.

3. Renvoyez le questionnaire (fichier Excel) à l'adresse électronique **monito@ulb.ac.be**

FAQ: questions les plus fréquentes

Q. A quoi sert cette enquête ?
R. L'enquête a pour but d'améliorer la connaissance des répercussions en termes d'emplois de l'activité économique présente dans les différents pôles de la région de Charleroi-Sud Hainaut. Les résultats permettront l'amélioration des infrastructures d'IGRETEC ainsi qu'à l'orientation des politiques de formation. Sur l'enquête et ses objectifs, nous vous invitons à contacter Patrick Leclercq, conseiller économique chez IGRETEC au 071/20.29.56 et 0496/50.95.34 ou par mail : patrick.leclercq@igretec.com

Q. Comment dois-je remplir le fichier Excel ?
R. Le formulaire ci-joint comprend deux feuilles:

- une première feuille relative à votre entreprise et aux fonctions vacantes
- une seconde relative aux travailleurs

Une troisième reproduit à titre informatif la nomenclature NACEBEL 2008. Les zones où nous attendons des réponses apparaissent en couleur (jaune). Nous vous demandons de compléter d'abord la première feuille relative à votre entreprise.

Q. Où trouver les informations que vous me demandez ? Dois-je remplir toutes les colonnes pour les travailleurs ?
R. La plupart des données demandées figurent dans le registre du personnel. Une partie des informations demandées dans le questionnaire se trouve dans le bilan social que certaines entreprises doivent fournir à la Banque Nationale de Belgique (par exemple le niveau d'étude et la situation socioprofessionnelle). Si vous n'êtes pas en mesure de remplir un champ, nous vous demandons de tout de même remplir le reste. Si vous avez une question, n'hésitez pas à nous contacter.

./..

Q. Dois-je obligatoirement utiliser votre formulaire Excel ?
R. Vous pouvez également nous envoyer un autre fichier que le modèle que nous vous proposons dans une présentation propre à votre entreprise et comportant les mêmes informations que celles contenues dans le fichier « questionnaire.xls ».

Q. A quelle date doit se référer la situation décrite dans nos réponses au questionnaire ?
R. Nous vous demandons de remplir ces questionnaires avec les données les plus récentes qui sont à votre disposition.

Q. Qu'entendez-vous par "fonctions vacantes" ?
R. Nous vous demandons de mentionner si vous avez des besoins insatisfaits en termes de personnel et de décrire brièvement les profils pour lesquels vous éprouvez éventuellement des difficultés à recruter.

Q. Quelle est la définition des différents statuts des travailleurs que vous proposez dans le questionnaire ?
R. Les catégories que nous proposons sont ouvrier, employé et personnel de direction. Vous pouvez évidemment répondre en fonction de critères propres qui correspondraient mieux à la réalité de votre entreprise.

Q. Mon entreprise a plusieurs sites d'activité, comment remplir le questionnaire ?
R. Si celle-ci possède plusieurs unités d'établissements (= sites) différentes et/ou distinctes du siège social, veuillez remplir les éléments relatifs à chacune des unités d'établissement. Il est important de compléter en premier lieu la feuille relative aux entreprises car les adresses apparaîtront ainsi automatiquement dans la colonne "lieu de travail".

Q. J'ai une question qui n'est pas listée ici, à qui puis-je m'adresser ?
R. Pour des questions concernant le questionnaire et la manière de le remplir, vous pouvez contacter l'adresse électronique monito@ulb.ac.be par e-mail. Un chercheur de l'ULB assurera également à partir du 25 juin une permanence téléphonique tous les jeudis de 14h00 à 17h00 au 02/650.50.71, afin de vous aider de vive voix en cas de nécessité.